

COMMUNE DE LEYTRON

Feuille 2

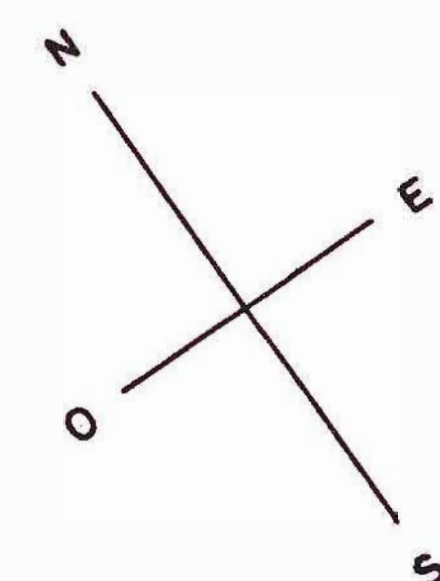
Feuille 1

Feuille 1

Feuille 1

Feuille 1

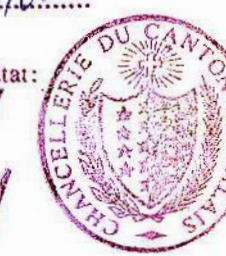
Coppe



CANTON DU VALAIS ARRONDISSEMENT VIII		COMMUNE DE LEYTRON	
FOLIO N° 9			
CADASTRE FORESTIER			
Mise à feuqûete selon art. 10, al. 2 et art. 13, al. 1 de la loi fédérale sur les forêts			
Legende			
Constatation définitive de la forêt selon art. 10 de la loi fédérale sur les forêts, concernant uniquement les zones à bâtir et leurs environs immédiats, avec piquetage par le service forestier et relevé par le géomètre			
Constatation approximative de la forêt, à titre indicatif seulement, en-dehors des zones à bâtir, sans piquetage et relevé de géomètre			
Limite de la zone à bâtir			
Le Géomètre	L'ingénieur forestier	Le Service des Forêts et du Paysage	La Commune
 Borsari Technique S. Borsari SA 1509 Riddes			
Riddes, le		28 NOV. 2014	

Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 3 NOV. 2014

Droit de sceau: Fr. ...
L'atteste:
Le chancelier d'Etat



1:1000

DRESSE EN 1971-1984
PAR G. GAILLARD
RIDDES